

Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 septembre 2018

La Cour des comptes européenne publie une AuditInfo sur l'application de la politique de concurrence de l'UE

La Cour des comptes européenne a publié aujourd'hui une AuditInfo sur l'application des règles de l'UE en matière de concurrence. Les AuditInfos fournissent des informations sur des activités d'audit en cours. Elles sont conçues pour servir de source d'information à ceux qui s'intéressent à la politique et/ou aux programmes audités.

L'AuditInfo publiée aujourd'hui s'appuie sur les travaux préparatoires d'un audit actuellement en cours, qui vise à déterminer si la Commission européenne a fait preuve d'efficacité dans sa surveillance de l'application des règles de l'UE en matière de concurrence. La politique de concurrence couvre les pratiques anticoncurrentielles, les fusions et les aides d'État.

L'AuditInfo comporte des sections consacrées à l'importance de la concurrence sur le marché unique de l'UE ainsi qu'aux aspects connexes, dont les comportements anticoncurrentiels et la restructuration du marché. Elle énonce les objectifs de l'UE en matière de concurrence et décrit le cadre réglementaire, sans oublier les rôles et responsabilités des différentes autorités, tant au niveau européen qu'au niveau national.

«Nous espérons que les lecteurs trouveront dans cette AuditInfo des informations utiles sur le domaine couvert par notre audit», a déclaré M. Alex Brenninkmeijer, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «La politique de concurrence joue un rôle primordial sur le marché unique de l'UE, et il importe que tout le monde en soit conscient.»

Les auditeurs auront des entretiens avec des fonctionnaires de la Commission européenne et des autorités nationales en charge de la concurrence. Ils examineront également des documents concernant les activités de contrôle, par la Commission, de l'application des règles ainsi que sa coopération avec les autorités nationales compétentes des États membres. Le rapport d'audit devrait être publié vers la mi-2019.

Remarques à l'intention des journalistes

Les règles de concurrence jouent un rôle majeur dans l'économie de l'UE: elles garantissent aux entreprises de pouvoir exercer leurs activités dans un environnement équitable et proposer un éventail plus large de produits et de services aux consommateurs à des prix et à des conditions concurrentielles. Le principe de concurrence loyale à égalité de conditions est essentiel au bon

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063 M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

fonctionnement du marché unique de l'UE. La politique de concurrence couvre toutes les formes de comportement anticoncurrentiel de la part des entreprises, les risques liés aux fusions d'entreprises, ainsi que les activités menées par les autorités publiques des États membres et susceptibles de fausser la concurrence (par exemple l'octroi d'aides d'État).

La Commission européenne est le principal organe de surveillance de l'application des règles de concurrence de l'UE. Elle a le pouvoir et la responsabilité d'enquêter sur les comportements anticoncurrentiels présumés, de rendre des décisions d'interdiction, d'infliger des amendes et de conclure des accords avec les entreprises. Dans le cadre d'un système d'application parallèle, la Commission veille à ce que les autorités nationales en charge de la concurrence dans les États membres appliquent de manière uniforme les règles de l'UE en la matière. La Commission joue également un rôle important dans l'élaboration des règles de concurrence de l'UE, au même titre que le Parlement européen et le Conseil.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. Elle est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.